



Usages de l'eau

Fiche 11 : Conflits d'usages

Fiche 12 : Accessibilité aux cours d'eau et aux plans d'eau

Fiche 13 : Qualité des paysages et du récréotourisme



Le Conseil de l'eau du
Nord de la Gaspésie

Fiche 13 : Protection et mise en valeur des paysages et du récréotourisme

- Niveau de priorité **faible**

1. DESCRIPTION

La qualité des paysages est reconnue en Gaspésie autant par les visiteurs étrangers (guides et revues touristiques) que par les intervenants et citoyens locaux ou régionaux. Le maintien de la qualité visuelle des paysages est un enjeu d'importance pour les représentants des diverses instances de la région. Lors des consultations autour de la réalisation du premier PAFI-T pour la Gaspésie, les gestionnaires de rivières à saumon, les représentants des chasseurs et pêcheurs et des territoires fauniques structurés ont mentionné l'importance de maintenir la qualité des paysages gaspésiens.

De plus, le récréotourisme est une activité en croissance pour la région de la Gaspésie. Les territoires fauniques structurés (réserves fauniques, zones d'exploitation contrôlée, pourvoiries, clubs privés), la chasse, le piégeage et la pêche, la villégiature et les lacs d'intérêts récréotouristiques, les sentiers de VTT et de randonnée pédestre, et autres activités (observation, golf, ski) représente un secteur économique d'importance pour la région (voir portrait section 4.9). Une étude récente a chiffré l'apport économique de la chasse, du piégeage, de la pêche et des activités sans prélèvement : 637 emplois, 47 311 872 \$ de revenus (PIB) et 19 212 401 \$ de revenus de taxation pour la Gaspésie (CRÉGIM et Eco-ressources, 2014). La valeur de ces activités est intimement liée à la qualité des paysages et des écosystèmes.

2. PRÉSENCE DE LA PROBLÉMATIQUE SUR LE TERRITOIRE

L'intégrité des paysages est peu documentée dans la région. Toutefois, beaucoup de démarches ont été entreprises pour assurer la protection des paysages gaspésiens.

Les paysages au centre des plans régionaux

La mise en valeur des paysages et du récréotourisme est un enjeu important pour la région et est inscrite dans les plans régionaux comme le PRDIRT et le Plan quinquennal de développement de la CRÉ-GIM. De plus, une politique-cadre du tourisme durable a été lancée en 2010. Celle-ci a comme orientation, entre autres, d'intervenir de façon concertée sur tout le territoire pour assumer les responsabilités qui reviennent à la région en matière de protection et de mise en valeur des paysages (CRÉGIM, 2010).

Charte des paysages et Guide régional sur le maintien de la qualité des paysages en milieu forestier (CRÉGIM, 2013)

Pour encadrer la protection des paysages dans la zone, deux outils ont été développés par les acteurs de la région : la Charte des paysages et le Guide régional sur le maintien de la qualité des paysages lors d'interventions forestières (CRÉGIM, 2013)

La Charte des paysages prône, entre autres, l'aménagement de certains sites stratégiques détériorés (parcs à ferrailles, etc.), la mise en valeur des paysages : la route 132, la mer et les rivières (promotion, accès, ouverture), l'accès aux paysages et l'intégration des infrastructures de services et industrielles dans le paysage. Le Guide régional sur le maintien de la qualité des paysages en milieu naturel prône des méthodes d'aménagement forestier qui n'affectent pas les paysages ciblés.

Endroits ciblés pour la protection des paysages et la mise en valeur du récréotourisme.

Le comité responsable de la rédaction du Guide pour le maintien de la qualité des paysages lors d'interventions forestières a ciblé des endroits et propose des modalités précises pour la protection des paysages. Ces endroits ont tous un fort potentiel récréotouristique : Rivières à saumons, routes, lacs, sentiers et sites d'attrait. De plus, certains lacs sont présentement à l'étude en tant que possibles sites de développement récréotouristique. Enfin, le Plan affectation du territoire public définit aussi certaines zones où les paysages sont importants à conserver sans toutefois offrir de modalités précises pour leur protection.

Tableau 13.1 Endroits prioritaires pour la protection des paysages sur le territoire

Bassin versant	Endroits prioritaires pour la protection des paysages	Outils de protection
Tous les bassins versants	Rivière à saumons exploités par un gestionnaire délégué : Dartmouth, York, Saint-Jean, Madeleine, Ste-Anne et Cap-Chat	Guide
	Routes et circuits panoramiques : 132, 197, 299 et 198	Guide et PATP
	Lacs d'intérêt récréotouristique : Dartmouth, Fromenteau, Fronsac et lac York (PATP) Lacs : Lac Madeleine, Petit lac Mont-Louis et Lac Mont-Louis, Lac Baillargeon et Lac Sainte-Anne (Guide)	PATP et Guide
	Sentiers : Sentier international des Appalaches (SIA), sentiers des parcs limitrophes aux réserves fauniques, sentier équestre régional, sentier motoneige et quad trans-québec.	Guide
	Sites d'attrait : Centres ski alpin, Le grand Sault de la rivière Madeleine, Village Grande Nature Chic-Chocs, Les monts Hog's Back, Blanche Lamontagne et Champ de Mars, Pavillon de la rivière Saint-Jean.	Guide
	Zone côtière du nord de la Gaspésie	PATP

3. CAUSES POTENTIELLES, ÉLÉMENTS PERTURBATEURS ET LEURS EFFETS

- Coupes forestières
- Exploration et exploitation des ressources naturelles
- Éolienne
- Industries
- Présence de déchets

4. CONSÉQUENCES POTENTIELLES

- Perte de retombés économique des activités récréotouristiques
- Perte de qualité de vie (cadre de vie) pour les citoyens et visiteurs de la Gaspésie

5. DONNÉES MANQUANTES

- Données sur l'intégrité des paysages (état actuel).

6. OUTILS MIS EN PLACE SUR LE TERRITOIRE CONCERNANT LA PROBLÉMATIQUE

Guides et outils

- Charte des paysages de la Gaspésie
- Guide sur le maintien de la qualité des paysages lors d'interventions forestières.

Initiatives

Pour les paysages

- **PAFI-T** : Fiches sur la qualité visuelle des paysages dans 5 zones d'intérêt (rivières à saumon, routes, lacs, sentiers et sites d'attrait). Objectif de répondre aux normes du Guide sur le maintien de la qualité des paysages lors d'interventions forestières à 100 % pour ces zones.
- **PRDIRT** : Objectifs ciblant la préservation des paysages : caractérisation des paysages et détermination de paysages + recherche de solutions pour assurer leur préservation.
- **PATP** : Plusieurs zones d'affectation du territoire de la ZGIE du nord de la Gaspésie mentionnent l'importance de l'intégrité des paysages (lacs d'intérêts récréotouristiques et lac York, zone côtière du nord de la Gaspésie, circuit panoramique : route 299 et 198.)

Pour le récréotourisme + secteur faunique

- **PRDIRT** – Mise en valeur des activités fauniques (chasse-pêche-observation), récréotouristiques (sentier, VHR, etc.) et de la villégiature (lacs, etc.).

7. PRIORISATION : ENJEU ET ORIENTATIONS CONCERNÉS

La problématique est incluse dans le plan action sous l'enjeu et les orientations suivantes :

- **ORIENTATION 7** : Mettre en valeur et harmoniser les différents usages de l'eau et des écosystèmes : accès, paysage, récréotourisme.

8. RECOMMANDATIONS

- Promotion des paysages significatifs : réseautage et diffusion des sites d'intérêt (surtout en ce qui a trait aux paysages des cours d'eau et lacs).
- Mettre en œuvre les différentes initiatives concernant le paysage sur le territoire + accent sur les sites récréatifs près des cours d'eau.
- Mise en valeur des paysages, cours d'eau et plans d'eau (panneaux identification/sensibilisation, etc.)
- Mise en valeur de la pêche auprès de la population et du tourisme (retombées économiques et sociales)

9. RÉFÉRENCES

CRÉGIM, 2010. Politique-cadre pour un tourisme durable en Gaspésie.

CRÉGIM, 2013. Guide régional sur le maintien de la qualité des paysages lors d'interventions forestières.

Eco-ressources, 2014. Les retombées économiques fauniques en Gaspésie.